

Aide à la formation des salariés en entreprise

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

- Cette aide vise à améliorer les compétences des salariés confrontés à des mutations économiques, technologiques ou organisationnelles.
- Au travers de cette aide, la Région soutient le développement de la formation des salariés afin de maintenir la compétitivité des entreprises et le développement de l'emploi. Elle a pour objectifs :
 - d'ancrer les compétences dans les territoires,
 - de contribuer à la performance économique et sociale des entreprises.
- Peuvent bénéficier de cette aide les entreprises (ou OPCA dans le cadre d'une action collective) qui sont confrontées aux mutations technologiques, à la concurrence internationale accrue, aux mutations organisationnelles. Sont prioritaires :
 - les entreprises dont l'activité principale relève du secteur industriel,
 - les TPE et PME et filiales de groupes ne bénéficiant pas de structure Ressources Humaines propres.
- Sont éligibles les dépenses liées aux frais de fonctionnement pédagogiques :
 - coûts de personnel de formateurs,
 - frais de déplacement des formateurs,
 - autres dépenses courantes -matériaux, fournitures.

Montant de l'aide

- La subvention accordée dépendra du projet.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX cedex
Téléphone : 05 57 57 8000
Web : www.nouvelle-aquitaine.fr

Fichiers attachés

- [Coordonnées des personnes en charge des dossiers de formation](#) (14/08/2019 - 12.6 Ko)